République Française – Département de la Moselle
**Commune de Bousbach**
117 rue Jeanne d'Arc 57460 BOUSBACH
Tél : 03 87 84 51 00
Mél : mairie@bousbach.fr
www.bousbach.fr

# REGLEMENTATION DES COUPURES D'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

Le Maire de BOUSBACH,

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,
Vu le Code civil, le Code de la route, le Code rural, le Code de la voirie routière, le Code de l'environnement,
Vu la loi n°2009-967 du 03/08/2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 16 septembre 2022 relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,
Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

## ARRETE :

**Article 1** :

A compter du 1er novembre 2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de 23h30 à 5h du matin sur l'ensemble de la commune.
Des panneaux d'information seront installés aux entrées de la commune.

**Article 2** :

Le Maire de Bousbach est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :
- Monsieur le Préfet de la Moselle,
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires de la Moselle,
- Monsieur le Président du Conseil Départemental de la Moselle,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Behren-lès-Forbach,
- Monsieur le Président du SDIS.

Fait à BOUSBACH le 28 octobre 2022
Le Maire,
Constant KIEFFER

MAIRIE DE BOUSBACH MOSELLE